

Province de Liège  
Arrondissement de Waremme  
Commune de FAIMES  
Code INS : 64076

**BUDGET COMMUNAL POUR  
L'EXERCICE 2018**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

## BUDGET EXERCICE 2018 - SERVICE ORDINAIRE

|                      |
|----------------------|
| BUDGET EXERCICE 2018 |
|----------------------|

Le budget communal pour l'exercice 2018 se présente comme suit :

| BUDGET ORDINAIRE                          |          | DEPENSES          | RECETTES     |
|---|----------|-------------------|--------------|
| Exercice propre                           |          | 4.408.188,00      | 4.415.329,15 |
|   | Boni     | 7.141,15          |              |
| Exercices antérieurs                      |          | 0,00              | 1.007.260,72 |
|   | Excédent | 1.007.260,72      |              |
| Total exercices propres et antérieurs     |          | 4.408.188,00      | 5.422.589,87 |
| Prélèvement en faveur de l'extraordinaire |          | 310.645,35        |              |
| RESULTAT GENERAL                          |          | 4.718.833,35      | 5.422.589,87 |
| <b>BONI</b>                               |          | <b>703.756,52</b> |              |

Conformément aux prescrits de l'Union Européenne en matière de déficit public, notre budget se clôture en boni à l'exercice propre. Néanmoins, ce boni s'amenuise d'année en année. Il n'est plus que de 7.141,15 €.

Le boni des exercices antérieurs nous permet cependant d'autofinancer certains investissements prévus à l'extraordinaire, car en effet, la Région wallonne n'accorde plus que très peu de subsides via le programme d'investissement communal, et la balise d'investissements limite notre possibilité de recourir aux emprunts. Dès lors, ce bas de laine est le bienvenu pour nous permettre de continuer à investir.

A l'examen du tableau de synthèse, nous pouvons constater que les prélèvements effectués ainsi sur le boni antérieur font que celui-ci diminue progressivement. Il était de 1.655.611,99 € en 2016 et devrait s'élever à 703.756,52€ à la clôture de l'exercice 2018.

## ANALYSE DU BUDGET

### a) Les Recettes

Les recettes de la commune sont rangées en trois catégories :

#### Recettes de prestations :

Il s'agit des recettes résultant des services rendus par la commune ou de la fourniture de biens ; p.ex. location de bâtiments, organisation de la plaine de jeux, vente de matériaux de voirie, ...

#### Recettes de transfert :

Cette catégorie comprend les recettes provenant des transferts de revenus ou de certains transferts de capitaux des autres pouvoirs publics, des ménages et des entreprises ; on y trouve, entre autres, les impôts communaux, taxes additionnelles, transfert de revenus du pouvoir central (fonds des communes), contributions aux charges de l'enseignement,

#### Recettes de la dette :

Cette rubrique englobe les recettes provenant des créances ou du patrimoine de la commune c'est-à-dire les intérêts de créances des pouvoirs publics, dividendes ou bénéfices d'exploitation des entreprises publiques, ...

Le tableau ci-après fait apparaître la répartition des différents crédits de recettes en fonction des catégories définies ci-avant :

|             | <b>2014</b>         | <b>2015</b>         | <b>2016</b>         | <b>2017</b>         | <b>2018</b>         |
|-------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Prestations | 85.305,40           | 55.730,40           | 92.120,40           | 68.450,40           | 98.300              |
| Transferts  | 3.722.980,13        | 3.957.284,27        | 4.244.482,23        | 4.353.197,79        | 4.254.010,45        |
| Dette       | 57.683,88           | 58.083,88           | 56.500,00           | 63.618,30           | 63.018,30           |
|             | <b>3.865.969,41</b> | <b>4.071.098,55</b> | <b>4.393.112,63</b> | <b>4.485.266,69</b> | <b>4.415.329,15</b> |

**Les recettes de prestations** proviennent principalement :

- de la délivrance de documents administratifs : 16.120 € ;
- des locations : 12.060,40 € (soit 4.784 € pour la maison de la Forge et 7.276,40 € par la zone de police) - occupation des salles communales : 5.000,00 €
- des stages extrascolaires et plaine de jeux : 16.000 €
- des participations des parents pour les classes de neige (1 an sur 2) : 25.000 €

**Les recettes de dette** sont essentiellement constituées des dividendes versés par RESA : à concurrence de 55.000 € et des dividendes versés par Intradel : 7.418,30 €

Quant à la plus grosse part des recettes de l'administration, elle provient des **transferts**.

Cette rubrique contient les subsides accordés pour l'occupation de personnel A.P.E. et Maribel : pour ces catégories de personnel, la Commune perçoit des subsides couplés avec des réductions de cotisations patronales :

- en ce qui concerne le personnel sous statut APE : un point compte 3.066,98 €. La Commune dispose de 56 points, dont 18 nous sont cédés par le CPAS, soit un total de 171.750,88 €
- Deux équivalents temps-plein et demi bénéficient de subsides Maribel, soit un montant de 65.000 €

Les transferts englobent également et surtout :

- les taxes communales : 311.790,08 € dont : 221.014,58 € (immondices) – 29.000,00 € (canalisations) – 22.000 € (écrits publicitaires)
- la subvention de la Communauté française pour l'enseignement : 135.000,00 €,
- mais la plus grosse part des transferts provient des postes suivants :

|                    | <b>2015</b>         | <b>2016</b>         | <b>2017</b>         | <b>2018</b>         |
|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Fonds des Communes | 810.962,62          | 881.010,95          | 921.319,83          | 965.755,28          |
| Taxe addit PrI     | 598.036,17          | 651.806,19          | 644.338,44          | 675.867,15          |
| Taxe addit IPP     | 1.565.895,24        | 1.794.662,76        | 1.692.364,13        | 1.631.341,95        |
|                    | <b>2.974.894,03</b> | <b>3.330.479,90</b> | <b>3.258.022,40</b> | <b>3.272.964,38</b> |

Il s'agit évidemment des **prévisions** de recettes. Les montants inscrits au budget sont ceux qui nous sont communiqués par la Région wallonne pour le Fonds des Communes et par le SPF Finances pour les additionnels au précompte immobilier et à l'impôt des personnes physiques (voir documents repris dans les annexes au budget). Les montants versés diffèrent parfois sensiblement des prévisions :

- en ce qui concerne le Fonds des Communes : 794.322,54 € ont été réellement perçus en 2015 et portés au compte ; 844.222,56 € ont été versés en 2016 et 882.533 nous ont été versés en 2017
- pour les additionnels versés par le Ministère des finances, les montants versés définitivement sont rarement ceux estimés, suite à des dégrèvements ou des lenteurs de perception :
  - o PrI en 2015 : 598.222,92 € ont été portés au compte – en 2016 : 601.584,96 €, seuls 453.779,36 € ont été versés à l'heure actuelle pour l'exercice 2017
  - o IPP 2015 : 1.189.064,30 € définitivement perçus - 2016 : 1.951.660,53 € - 975.807,23 € nous ont été versés à l'heure actuelle

En outre, pour 2015, le montant de la recette IPP, a été raboté de 380.771,37 € suite à un retard d'enrôlement. Un « rattrapage » a été réalisé en 2016 mais pour un montant de 156.997,77 €...

## **b) Les dépenses**

Les dépenses ordinaires sont réparties dans les rubriques suivantes :

### Dépenses de personnel :

Ce sont les dépenses couvrant les salaires et traitement proprement dits, les contributions patronales à la sécurité sociale, aux caisses de pension, les pensions payées directement par la commune, les assurances contre les accidents de travail, ...

### Dépenses de fonctionnement :

Recouvrent l'ensemble des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux, à savoir, les achats de biens non durables et de services, les dépenses de fonctionnement administratif, technique, pour les bâtiments, les dépenses de gestion financière...

### Dépenses de transfert :

Comprennent les transferts de revenus effectués par la commune au profit d'autres organismes du secteur public et vers d'autres secteurs : subsides de fonctionnements à divers organismes : fabriques d'Eglise, CPAS, recette régionale, service d'incendie, ...

### Dépenses de la dette

Ce sont les dépenses couvrant le remboursement de la dette communale

Le tableau reproduit ci-après fait apparaître l'évolution des dépenses de la commune en fonction des catégories ainsi définies. Il permet de réaliser l'importance relative de ces dépenses sur l'ensemble du budget ordinaire.

|                       | <b>2014</b>         | <b>2015</b>         | <b>2016</b>         | <b>2017</b>         | <b>2018</b>         |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Personnel</b>      | 1.634.966,29        | 1.709.951,20        | 1.759.815,70        | 1.788.394,67        | 1.873.462,87        |
| <b>Fonctionnement</b> | 725.803,67          | 679.592,84          | 739.627,66          | 814.645,27          | 767.484,61          |
| <b>Transferts</b>     | 943.099,87          | 1.107.543,83        | 1.146.707,25        | 1.168.571,37        | 1.174.167,85        |
| <b>Dette</b>          | 560.949,48          | 542.217,44          | 607.082,67          | 569.977,62          | 593.072,67          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>3.865.969,41</b> | <b>4.039.305,31</b> | <b>4.253.233,28</b> | <b>4.341.588,93</b> | <b>4.408.188,00</b> |

### **Coût du personnel**

Malgré le départ à la retraite de plusieurs agents durant la période et un nouveau départ prévu au 1<sup>er</sup> juillet 2018, la charge du personnel ne cesse d'augmenter. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- Augmentation de la cotisation de pension pour les agents statutaires depuis 2015 : de 28,50 à 30,5 %
- Cotisation ONSS pour le personnel APE passe de 5,73 à 23,61 %, c'est le système « réduction groupe cible » : la Commune doit prévoir désormais la totalité de la cotisation en dépense, la différence revenant en recette.

- La nomination de 3 agents en 2 ans, et encore une nomination intervenue en décembre 2017
- Alors qu'il n'y avait plus eu d'indexation des salaires depuis 2013, l'index est passé de 164,06 % en 2016 à 167,34 % en juillet 2017. Pour 2018 une indexation des salaires de 1% a été calculée.
- La prévision pour 2018 couvre encore l'engagement d'un agent administratif et d'un ouvrier communal.

**La charge de personnel** est néanmoins très raisonnable. Les dépenses de personnel représentent 42,5 % du total des dépenses. Si l'on déduit de ce montant les subsides perçus (maribel social – subventions extra-scolaire, les réductions groupe cible (APE), les subventions pour le personnel de l'accueil extra-scolaire, ... soit un montant de 420.659,65 €), ainsi que les dépenses liées au traitement et pension des mandataires (220.659,65 €), le coût net du personnel communal n'intervient plus que pour 285 % des dépenses du budget communal.

**Les dépenses de fonctionnement** (17,4 % des dépenses ordinaires) concernent l'ensemble des dépenses permettant le fonctionnement de l'administration au quotidien : les assurances (suite au nouveau marché pour les assurances, le coût total des assurances est quasi divisé par deux) ; la gestion du parc informatique (logiciels et matériel), l'énergie (électricité, éclairage public, chauffage des bâtiments, carburant des véhicules), la téléphonie, les frais de correspondance, les fournitures de petit matériel de bureau, de petit outillage d'atelier, les fournitures classiques pour l'enseignement, les coûts d'entretien des véhicules et du matériel, les frais d'équipement et d'entretien de la voirie, les coûts d'entretien des bâtiments et véhicules, l'eau, ...

**Les dépenses de transfert**, concerne les sommes dues à d'autres entités. Elles couvrent 26,6 % du budget et ne cessent d'augmenter. Cependant la Commune n'a quasi aucune prise sur ces dépenses qui nous sont imposées, pour lesquelles la Commune a des obligations légales auxquelles elle ne peut se soustraire.

Les transferts concernent essentiellement :

- La quote-part de notre Commune dans le coût du receveur régional : 41.500 € ;
- la part communal dans le service d'incendie : 128.283,86 €, inchangée par rapport à 2017
- la part communale dans le budget de la zone de police : 273.996,53 €, inchangée par rapport à 2017 ;
- les subsides aux comités et associations : 23.633 €
- la subvention au CPAS : 478.740,00 €, qui revient au montant de 2016 (initialement prévu en 2017, cette dotation avait été réduite de 81.000 €)
- avantages sociaux octroyés à l'école libre de Viemme est augmentée suite à l'accroissement du nombre d'élèves : 13.000 €
- participation dans les bibliothèques : 8.750,00 €
- Cotisation Intradet et fonctionnement parc à conteneurs : 126.344,11 €

**En ce qui concerne la dette**, elle couvre 13,5 % des dépenses de la Commune.

Le montant total des emprunts contractés par la Commune s'élève à 7.344.854,62 € dont 6.919.283,40 € à charge de la Commune et 425.571,22 € à charge de la région. Le solde à rembourser au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'élève à 4.780.108,84 €, soit une dette de 1.209,54 € par habitant. De nouveaux emprunts sont prévus au budget 2018, pour un total de 1.170.438,68 €, ce qui, si tous les emprunts sont conclus, portera la charge des emprunts par habitant à 1.750,83 €.

A noter cependant que des emprunts pour un montant total de 682.951,30 €, arrivent à échéance en 2018 :

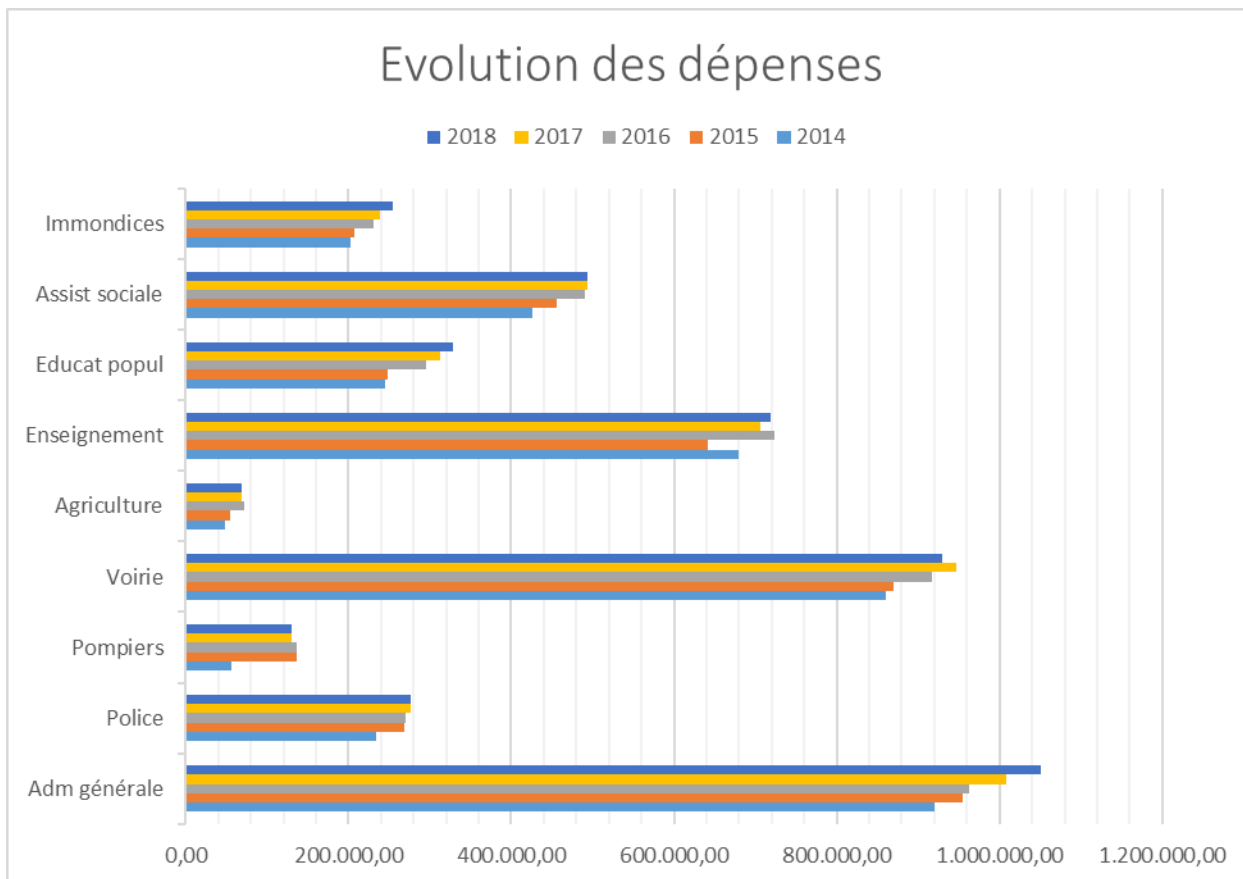
- Nouveau serveur informatique : 35.000 €
- Honoraires transformation administration : 75.000 €
- Rue de Huy : 470.997,70 €
- Entretien routiers 2012 : 101.953,60 €

Quoiqu'il en soit, notre dette est très saine. Les taux d'intérêt sont au plancher : le taux le plus élevé est de 5,05 % et un grand nombre d'emprunts ont un taux d'intérêt sous la barre de 1 %, avec des emprunts à 0,012, 0,15%, 0,29 %, et un emprunt à taux 0 %....

### Evolution des dépenses

Le tableau reproduit ci-après donne un aperçu de l'évolution des principales dépenses prévues au budget. Elles sont classées par fonctions, afin de mieux percevoir leur évolution par fonction budgétaire :

|                       | <b>2014</b>         | <b>2015</b>         | <b>2016</b>         | <b>2017</b>         | <b>2018</b>         |
|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Adm générale</b>   | 920.974,81          | 954.388,17          | 963.162,91          | 1.008.240,50        | 1.051.093,47        |
| <b>Police</b>         | 234.389,66          | 268.531,83          | 270.604,71          | 276.000,96          | 276.000,96          |
| <b>Pompiers</b>       | 56.650,66           | 136.252,09          | 136.252,09          | 129.983,86          | 129.983,86          |
| <b>Voirie</b>         | 860.206,80          | 870.323,11          | 917.639,57          | 947.167,46          | 929.155,24          |
| <b>Agriculture</b>    | 48.187,77           | 53.806,89           | 71.670,12           | 68.730,81           | 68.712,27           |
| <b>Enseignement</b>   | 679.309,95          | 642.178,85          | 724.116,71          | 706.322,18          | 719.439,46          |
| <b>Educat popul</b>   | 245.126,30          | 248.712,44          | 294.665,60          | 312.442,02          | 327.681,76          |
| <b>Assist sociale</b> | 426.478,00          | 456.293,00          | 491.094,00          | 493.622,67          | 493.794,00          |
| <b>Immondices</b>     | 202.927,65          | 206.406,81          | 231.214,76          | 239.236,56          | 254.728,59          |
| <b>TOTAL</b>          | <b>3.865.969,41</b> | <b>4.039.305,31</b> | <b>4.253.233,28</b> | <b>4.341.588,93</b> | <b>4.408.188,00</b> |



Les postes les plus importants du budget sont donc l'administration, la voirie, l'enseignement et l'aide sociale.

Depuis la libéralisation du marché de l'électricité, la Commune participe au marché conjoint organisé par la Province. Cette participation nous a permis d'économiser sur ce poste qui s'élevait au compte 2014 à 28.308, les prévisions pour 2018 étant de : 24.150 €.

De même, le niveau bas du prix du mazout nous permet de limiter les dépenses de fonctionnement : 18.000 € prévus en 2018 contre 32.298 € dépensés au compte 2014.

L'éclairage public nous coûte actuellement 55.000 €. A l'extraordinaire, il est prévu le remplacement des luminaires les plus énergivores par de l'éclairage LED plus économique, ce qui aura un impact à l'avenir sur les dépenses ordinaires d'éclairage public.

Les dépenses pour l'enlèvement et le traitement des immondices ont fortement augmenté : 79.534,89 € au compte 2014 contre 121.074,48 € pour 2018.



## BUDGET EXERCICE 2018 - SERVICE EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire concerne les dépenses d'investissement de la Commune pour des biens ou services durables ou non liés aux travaux quotidiens.

| BUDGET EXTRAORDINAIRE                     | DEPENSES            | RECETTES            |              |
|---|---------------------|---------------------|--------------|
| Exercice propre                           |                     | 1.668.674,95        | 1.118.617,60 |
| Déficit                                   | -550.057,35         |                     |              |
| Exercices antérieurs                      |                     | 0,00                | 75.000,00    |
| Excédent                                  | 75.000,00           |                     |              |
| Total exercices propres et antérieurs     |                     | 1.668.674,95        | 1.193.617,60 |
| Prélèvement en faveur de l'extraordinaire | 15.000,00           | 490.057,35          |              |
| <b>RESULTAT GENERAL</b>                   | <b>1.683.674,95</b> | <b>1.683.674,95</b> |              |

L'ensemble des investissements prévus au budget extraordinaire 2018 est récapitulé dans le tableau repris ci-après.

Les principaux investissements concernent les projets suivants :

- Transformation de l'administration : la 1<sup>ère</sup> phase des travaux (salle des mariages et réfectoire) a été adjugée. Certains lots doivent cependant être remis en adjudication, pour un montant de 101.787,53 € ; la seconde phase des travaux (estimation de 400.000 €) concerne la transformation des anciennes classes (magasin) pour y accueillir le CPAS et la police
- Dans le cadre de la transformation de l'administration, il est également prévu d'acquérir le terrain situé à l'arrière du hangar en vue d'y implanter un parking pour l'école, pour le personnel, les visiteurs de l'administration, pour y construire dans une phase future, un nouveau hangar de voirie avec des loges abritées pour remiser les matériaux de voirie
- les travaux d'entretiens routiers 2017 ont été mis en adjudication. L'ouverture des offres est prévue pour le 28 décembre prochain. Dans l'éventualité où l'attribution du marché ne peut avoir lieu cette année, le montant est réprévu au budget 2018.
- Acquisition d'un véhicule en remplacement d'un ancien Peugeot Partner pour le service voirie
- Amélioration de l'éclairage public – remplacement de luminaires énergivores par des points d'éclairage LED. Les travaux seront financés en partie grâce au « bonus » de 51.639 € nous accordé par la Région wallonne pour le PIC 2017-2018
- Poursuite des travaux de remembrement

- Acquisition de conteneurs pour y loger les scouts (6.000 €). Les conteneurs seront installés à Borlez.
- Maintenance de la Chapelle de Saives : réparations nécessaires par suite d'un dégât des eaux
- Restauration de l'Oratoire d'Aineffe – phase 2 (400.000 € - aménagement intérieur)
- Acquisition d'un terrain situé à proximité du Cortil

Le total des investissements prévus est de 1.953.797,15 €.

Ces investissements sont financés :

- par emprunts, à concurrence de 1.170.438,68 €, soit près de 60 % des investissements
- par subsides, à concurrence de 419.251,73 € soit 21,6 %
- le solde : 364.106,74 €, soit 18,6 % des investissements étant autofinancé

Les taux d'intérêt du marché sont toujours très bas et bien souvent inférieurs à 1%. Il est dès lors intéressant de recourir à l'emprunt. La balise d'investissement limite la capacité d'emprunt de la Commune à 180 €/habitant, soit 712.620 €, néanmoins, grâce au report d'emprunts non réalisés les années antérieures, ce montant est porté à 1.447.832,10 €. Dans la balise, sont comptés non seulement les emprunts réalisés par la Commune, mais également ceux contractés par le CPAS, par les zones de police et d'incendie ainsi que par les Fabriques d'Eglise.

**COMMUNE DE FAIMES**

BUDGET 2018

**Programme détaillé des investissements**

| <b>Article de dépenses</b>  | <b>Libellé</b>                                      | <b>Total Investissement</b> | <b>Emprunt Commune</b> | <b>Subsides</b>   | <b>Autofinancement</b> |
|-----------------------------|---|-----------------------------|------------------------|-------------------|------------------------|
| <b>Exercices antérieurs</b> |   |                             |                        |                   |                        |
| 10402/723-60                | Transformation AC - Phase 1 - 2011/0001             | 101.787,53                  | 101.787,53             |                   |                        |
| 79004/633-51                | Subside extraordinaire FE Viemme - 2017/0019        | 3.461,39                    |                        |                   | 3.461,39               |
|                             | <b>Total exercices antérieurs</b>                   | <b>105.248,92</b>           | <b>101.787,53</b>      | <b>0,00</b>       | <b>3.461,39</b>        |
| <b>Exercice propre</b>      |   |                             |                        |                   |                        |
| 10402/723-60                | Transformation administration communale - 2011/0001 | 400.000,00                  | 400.000,00             |                   |                        |
| 10402/741-98                | Acquisition de mobilier - 2011/0001                 | 40.000,00                   |                        |                   | 40.000,00              |
| 10401/711-60                | Acquisition terrain - 2018/0001                     | 100.000,00                  | 100.000,00             |                   |                        |
| 12401/724-60                | Rénovations petit patrimoine - 2018/0002            | 30.000,00                   |                        | 22.500,00         | 7.500,00               |
| 42101/743-52                | Acquisition véhicule -2018/0003                     | 5.500,00                    |                        |                   | 5.500,00               |
| 42106/731-60                | Entretiens routiers - 2018/0004                     | 230.000,00                  |                        |                   | 230.000,00             |
| 422/741-52                  | Achat abris bus - phase 2 - 2018/0005               | 6.050,00                    |                        | 4.840,00          | 1.210,00               |
| 423/741-52                  | Panneaux signalisation noms de rues - 2018/0006     | 15.000,00                   |                        |                   | 15.000,00              |
| 426/735-60                  | Eclairage public - 2018/0007                        | 110.000,00                  | 58.361,00              | 51.639,00         |                        |
| 63001/732-60                | Remembrement - Ecoulement des eaux - 2018/0011      | 344.562,88                  | 137.825,15             | 206.737,73        |                        |
| 63001/733-60                | Remembrement - coordination réalisation - 2018/0011 | 7.000,00                    | 2.800,00               | 4.200,00          |                        |
| 72202/741-51                | Acquisition mobilier scolaire - 2018/0008           | 3.000,00                    |                        |                   | 3.000,00               |
| 761/712-56                  | Acquisition containers scouts - 2018/0014           | 6.000,00                    |                        |                   | 6.000,00               |
| 76201/724-60                | Maintenance Chapelle de Saives - 2018/0012          | 7.000,00                    |                        |                   | 7.000,00               |
| 7623/724-60                 | Oratoire Aineffe - phase 2 - 2016/0018              | 400.000,00                  | 294.665,00             | 105.335,00        |                        |
| 76401/723-60                | Equipements Salle La forge - 2018/0009              | 20.000,00                   |                        |                   | 20.000,00              |
| 76401/724-60                | Bardage maison La Forge - 2018/0009                 | 10.000,00                   |                        |                   | 10.000,00              |
| 76402/711-60                | Acquisition terrain Borlez - 2018/0010              | 75.000,00                   | 75.000,00              |                   |                        |
| 76403/744-51                | Acquisition matériel complexe sportif - 2018/0013   | 32.000,00                   |                        | 24.000,00         | 8.000,00               |
| 877/812-51                  | Participation AIDE - rue l'Eglise rue Mignolet      | 7.435,35                    |                        |                   | 7.435,35               |
|                             | <b>TOTAL exercice propre</b>                        | <b>1.848.548,23</b>         | <b>1.068.651,15</b>    | <b>419.251,73</b> | <b>360.645,35</b>      |
|                             | <b>TOTAL Exercices antérieurs</b>                   | <b>105.248,92</b>           | <b>101.787,53</b>      | <b>0,00</b>       | <b>3.461,39</b>        |
|                             | <b>TOTAL</b>  | <b>1.953.797,15</b>         | <b>1.170.438,68</b>    | <b>419.251,73</b> | <b>364.106,74</b>      |